

PROCES-VERBAL DU CONSEIL CCAS DU 24 MARS 2025
COMMUNE DE SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE

La réunion a débuté le 24 mars 2025 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur MATHIS William.

Membres présents :

Madame BARLIER Jacqueline
Madame CAJELOT Monique
Madame CHOSEROT Magali
Madame CLAUDE Christiane
Madame JACQUOT Christine
Madame KICINSKI Catherine
Madame VILLAUME Paulette

Membres absents :

Monsieur MATHIS William
Madame RICHARD Anne-Marie

Secrétaire de séance : Madame Monique CAJELOT

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

DELIB20240101 - Approbation du procès-verbal du 21/05/2024
DELIB20240102 - CFU 2024
DELIB20240103 - Affectation du résultat
DELIB20240104 - Budget Primitif 2025
DELIB20240105 - Bons de Noël 2025
DELIB20240106 - Aide à la téléalarme
- Questions diverses

DELIB20240101 - Approbation du procès-verbal du 21/05/2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité (sans remarque).

7 voix pour

DELIB20240102 - CFU 2024

Madame la Vice-Présidente présente et soumet au vote du bureau le Compte Financier Unique 2024 qui s'établit ainsi :

C.C.A.S	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	24 952.88	0,00
Recettes	23 868.78	0,00
Résultat de l'exercice	- 1 084.10	0,00
Report clôture N – 1	4 414.68	0,00
Résultat cumulé	3 330.58	0,00

Hors de la présence de Monsieur MATHIS Président,
Et sous la présidence de Madame Christine JACQUOT, Vice-Présidente
Les membres du bureau, approuvent le compte administratif 2024 du budget C.C.A.S.

7 voix pour

DELIB20240103 - Affectation du résultat

Les membres du bureau décident d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement :

Un excédent cumulé de fonctionnement de 3 330.58 €

Affectation :

Article 002 « Résultat reporté de fonctionnement » pour 3 330.58 €

7 voix pour

DELIB20240104 - Budget Primitif 2025

Les membres du bureau adoptent le budget primitif 2025 mentionné ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	32 300.00 €	Néant
Recettes	32 300,00 €	Néant

7 voix pour

DELIB20240105 - Bons de Noël 2025

Le membres du bureau décident de poursuivre l'attribution de bons de Noël chaque année pour les personnes de la commune âgées de plus de 70 ans, pour un montant de 45 € par bon.

7 voix pour

DELIB20240106 - Aide à la téléalarme

Les membres du bureau décident de fixer la participation de 80.00 € pour 2025.

7 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.

Madame Monique CAJELOT
Secrétaire de séance



Madame Christine JACQUOT,
La Vice-Présidente

